

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009

Trophées INPI de l'Innovation 2009


Trois lauréats récompensés en Picardie

25 novembre 2009

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Christophe SORET
Courriel : picardie@inpi.fr

 : 03 44 30 59 50

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009

Sommaire

Les Trophées INPI de l'Innovation 2009

Les lauréats

PME : CORNILLEAU

PME : LABORATOIRES PEROUSE

UNITE DE RECHERCHE : GROUPE DE RECHERCHE SUR
L'ANALYSE MULTIMODALE DE LA FONCTION CEREBRALE

L'INPI en Picardie

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

Règlement des Trophées

Les Trophées INPI de l'Innovation 2009

Les PME qui inscrivent la propriété industrielle dans leur stratégie de développement ont de meilleures performances économiques que les autres. **C'est cette dimension que l'INPI distingue chaque année à travers ses Trophées de l'innovation en récompensant des PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle, mais aussi des organismes de recherche et laboratoires qui ont su valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle.**

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale ...

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires (la Région, la CRCI, la Drire, la DRRT, OSEO, l'ARI, le RDT, l'Incubateur régional), sélectionne deux **PME par région et une unité de recherche.**

Ce travail conjoint, mené par les acteurs du développement économique, permet de sélectionner les entreprises et les laboratoires les plus performants.

... puis nationale

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2009 aura lieu à Paris en janvier 2010.

Que ce soit au niveau national ou régional, la cérémonie de remise des prix est une tribune pour les lauréats comme pour les partenaires. Elle met à l'honneur l'innovation, en tant que levier de croissance.

CORNILLEAU SAS



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 14 route nationale BP 90170 BONNEUIL LES EAUX 60121 BRETEUIL CEDEX
 - **Nom du dirigeant** : Michel ZANY (PDG) Stéphane MITHIEUX (DG)
 - **Date de création** : 05 03 1969
 - **Forme juridique** : Société par actions simplifiée
 - **Chiffre d'affaires 2008** : 22 000 000 €
 - **Effectifs 2008** : 75
-

CORNILLEAU évolue sur l'équipement de sport de haut niveau mais aussi de loisir. Le positionnement sur ces deux secteurs explique la nécessité de développement technique mais aussi de recherche esthétique. Pour protéger ces différents types d'innovations, Cornilleau possède aujourd'hui 13 brevets et près de 90 modèles. Grâce à cette politique active de protection, l'entreprise a pu faire progresser son chiffre d'affaires de 30% en trois ans. Cornilleau a choisi aussi de protéger son nom et son logo par des marques, ces éléments étant des signes importants de ralliement de la clientèle, surtout dans le domaine grand public.

Un domaine concurrentiel où la propriété industrielle est incontournable

Cornilleau est spécialisée dans l'étude, la conception, le développement et la fabrication de produits pour le tennis de table. Il s'agit principalement de tables et de raquettes. Grâce aux innovations réalisées dans ce domaine, Cornilleau a su faire du tennis de table un sport de haut niveau mais aussi et surtout un loisir convivial. Ces produits sont le résultat d'une recherche & d'un développement importants. Par exemple, en 2005, Cornilleau a lancé Tactéo, une raquette fruit de l'association des savoir-faire de Cornilleau dans le tennis de table et de Michelin dans le caoutchouc et qui a permis de développer une raquette dont les performances en terme de résistance aux intempéries et aux chocs sont aujourd'hui inégalées. Certains de ces développements ont fait l'objet de brevets. Une partie importante du marché étant destinée au grand public avec l'activité de loisirs, une attention toute particulière est donnée au design et fait l'objet de dépôts de modèles.

Une aventure familiale

Cette aventure commence en 1946 lorsque Emile CORNILLEAU, menuisier à Paris, vient s'installer dans sa ville natale à Bonneuil-les-Eaux dans l'Oise pour ouvrir sa menuiserie. En 1961, Pierre, le fils d'Emile, et son épouse rejoignent l'entreprise. En 1969, suite à une commande du BHV de Paris, trois premiers prototypes de table sont réalisés sur mesure et seront baptisés Modèle A, B et C. Tout s'enchaîne et, à Noël, Cornilleau reçoit une commande de 300 tables. La petite entreprise familiale devient ensuite une véritable référence dans son domaine. Lors du départ à la retraite de Pierre Cornilleau en 2003, Michel Zany et Stéphane Mithieux prennent la direction de la société au sein de laquelle ils ont fait leurs armes.

Un développement à l'international

Dans un secteur où la concurrence existe aussi bien en France qu'à l'étranger, Cornilleau a su installer son activité d'export et faire reconnaître son savoir-faire auprès des instances internationales. Ainsi depuis 2007 et jusqu'en 2011, Cornilleau sponsorise la Coupe du Monde par équipe.

Une pratique de la propriété industrielle déjà confirmée

Compte tenu de sa taille et eu égard à ses concurrents, Cornilleau n'aurait aucune chance de survie sans une stratégie de protection de ses innovations. L'innovation est parfois technique, c'est pourquoi le recours au brevet est automatisé dès qu'il y a innovation technologique ou perfectionnement disposant d'un minimum de potentiel et l'entreprise possède aujourd'hui **13 brevet** ciblés lui permettant de tenir ses concurrents à l'écart d'une partie de son marché. L'extension de cette protection à l'étranger varie en fonction de l'intérêt technique et commercial. Cornilleau mène à bien une **veille technologique** pour identifier l'évolution de l'activité de ses concurrents, mais aussi pour **faire respecter ses droits** lorsque c'est nécessaire. La recherche esthétique est constante chez Cornilleau, ce qui explique l'importance du portefeuille de modèles avec aujourd'hui **près de 90 modèles** protégés, aussi bien pour des tables que pour des raquettes pour lesquelles la recherche esthétique a été importante. L'image de l'entreprise et de ses produits est aujourd'hui protégée grâce à **plus de 30 marques**, cette image faisant partie des éléments fondamentaux dans un secteur touché par le grand public. Grâce à cette politique active de développement et de protection de ses innovations, l'entreprise **Cornilleau a réussi à faire progresser son chiffre d'affaires de 30% en trois ans.**



PEROUSE
MEDICAL

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : route du Manoir 60173 IVRY LE TEMPLE
- **Nom du dirigeant** : Eric PEROUSE
- **Date de création** : 1986
- **Forme juridique** : Société par actions simplifiée
- **Chiffre d'affaires 2008** : 15 515 000 €
- **Effectifs 2008** : 78

Les laboratoires PEROUSE ont intégré depuis près de 15 ans la propriété industrielle comme outil d'accompagnement du développement de leurs innovations, notamment aujourd'hui avec un portefeuille de plus de 150 brevets en France mais aussi sur certains pays étrangers bien ciblés. L'entreprise a aussi intégré l'intérêt d'utiliser ses titres de propriété industrielle pour défendre ses investissements de recherche et développement. Tout cela lui a permis de faire progresser son chiffre d'affaires de 40% en trois ans

« A l'image de notre signature, du cœur à l'innovation, notre source d'inspiration c'est le cœur, donc la vie » Eric PEROUSE Président Directeur Général des laboratoires PEROUSE.

Un domaine concurrentiel où la propriété industrielle est incontournable

Les laboratoires PEROUSE (anciennement LPI) sont spécialisés dans l'étude, la conception, le développement et la fabrication de produits dédiés à la chirurgie vasculaire et à l'oncologie. Par exemple, les laboratoires PEROUSE fabriquent des prothèses vasculaires, des strippers de veine, des chambres à cathéter implantables ou des aiguilles de Huber. Ce secteur d'activité est soumis à une forte concurrence notamment américaine. C'est pourquoi l'entreprise a intégré depuis l'origine la propriété industrielle pour protéger ses innovations. Ainsi, alors que sa création remonte à l'année 1986, les laboratoires PEROUSE ont utilisé les outils de propriété industrielle dès les années 1990 et ne cessent de les utiliser puisqu'elle détient aujourd'hui un portefeuille de plus de 150 brevets.

Historique

A l'origine, une SARL a été créée par Eric PEROUSE et un associé en 1980. L'année 1983 a été marquée par la mise au point d'un procédé de fabrication révolutionnaire qui a permis de lever des fonds importants en quelques semaines par le biais d'une concession de licence de savoir-faire. Dès lors, l'entreprise n'a cessé

de se développer, LPI a été scindée en 2001 en 3 sociétés indépendantes, spécialisée chacune sur un secteur d'activités : Laboratoires PEROUSE (Chirurgie Vasculaire, Oncologie), PEROUSE PLASTIE (Chirurgie Plastique et Reconstructrice) et SYMATESE BIOMATERIAUX (Biomatériaux).

Un développement à l'international

La recherche et développement fait l'objet de partenariats avec des unités de recherches à l'étranger. L'entreprise réalise aujourd'hui un quart de son chiffre d'affaires à l'export, c'est pourquoi elle a développé son réseau commercial pour pouvoir répondre aux besoins sur les cinq continents par la mise en place d'un partenariat exclusif avec des distributeurs locaux dans plus de 30 pays.

Une pratique de la propriété industrielle déjà confirmée

La spécialisation du secteur d'activités des laboratoires PEROUSE fait que des investissements lourds sont nécessaires pour développer des produits fiables et efficaces. C'est pourquoi l'entreprise a mis en place depuis longtemps une veille technologique lui permettant de surveiller ses concurrents et de voir l'évolution de certains domaines. En parallèle, elle a développé depuis les années 1990 une politique de protection de ses innovations par le biais de brevets avec une politique d'extension à l'étranger sur certains pays ciblés. Ces innovations techniques sont aujourd'hui protégées par **plus de 150 brevets**, Les marques ne sont pas en reste puisque les laboratoires PEROUSES ont utilisé cet outil aussi bien en France qu'à l'étranger pour protéger par **près de 20 marques** la renommée obtenue grâce à ce signe de reconnaissance de la part de ses clients. Grâce à cette politique de propriété industrielle, **les laboratoires PEROUSE ont réussi à faire progresser leur chiffre d'affaires de 40% en trois ans.**

Un développement encore plus fort en 2009

Au 1^{er} juin 2009, les Laboratoires Perouse, Sedat et Flashmed se sont unis pour devenir PEROUSE MEDICAL. Cette fusion marque une étape importante dans le développement du groupe et permettra à PEROUSE MEDICAL de renforcer ses positions sur ses quatre domaines clés que sont le **Cardiovasculaire**, **l'Oncologie**, **l'Imagerie interventionnelle** et le **Business to Business**.



L'ambition de PEROUSE MEDICAL est de rejoindre le groupe restreint des leaders mondiaux dans ce domaine. Le premier engagement des 295 collaborateurs qui composent dorénavant **PEROUSE MEDICAL** consiste à accompagner les équipes soignantes dans l'amélioration continue de la qualité de vie des patients. Demeurer très à l'écoute de leurs besoins et poursuivre le développement de dispositifs médicaux toujours plus adaptés et innovants sont les deux axes majeurs qui guident leurs actions, auxquelles le groupe consacre plus de 15% de son chiffre d'affaires.

« En réunissant les expertises complémentaires des Laboratoires Perouse, de Sedat et de Flashmed, nous allons accélérer nos performances et dépasser nos domaines d'intervention pour devenir un acteur transversal des technologies médicales » a déclaré Éric Perouse.

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : EFSN Pédiatrique, [Université de Picardie Jules Verne](#), CHU Amiens Nord, Place V Pauchet 80054 Amiens Cedex1
 - **Organisme de rattachement** : Université de Picardie Jules VERNE
 - **Nom du dirigeant** : Fabrice WALLOIS
 - **Effectifs 2008** : 11 dont 2 enseignants chercheurs
-

Le GRAFMC a intégré l'intérêt de protéger ses innovations par le biais des brevets. Non seulement, ces titres de propriété industrielle sont un atout lors de la négociation avec un industriel, mais ils ont aussi permis à cette unité de recherche d'obtenir une reconnaissance d'unité innovante grâce à laquelle elle peut aujourd'hui intégrer de nouveaux projets de recherche, notamment avec des partenaires étrangers.

Le [Groupe de Recherches sur l'Analyse Multimodale de la fonction Cérébrale \(GRAMFC\)](#) du CHU d'Amiens et de l'Université de Picardie développe des outils d'analyse de la fonction cérébrale chez l'enfant. Ces outils s'appuient sur l'analyse des modifications de l'activité électrique, métabolique ou hémodynamique cérébrale, dans les situations physiologiques (maturation cérébrale) et pathologiques (anoxo ischémie du prématuré, souffrance neurologique du nouveau né à terme, convulsions et épilepsies de l'enfant). Ces pathologies fréquentes sont la première cause de handicap de l'enfant et représentent donc un enjeu de santé publique.

L'équipe est pluridisciplinaire et regroupe les compétences de médecins et scientifiques (neurophysiologistes, néonatalogistes, et pédiatres) mais également des chercheurs spécialisés dans le traitement du signal et de l'image. Le projet s'articule au niveau de la région avec les mathématiciens du LMAC de l'université de Compiègne.

Un projet intitulé « Une nouvelle approche de localisation des sources en EEG chez l'enfant » a développé une collaboration visant le développement d'un logiciel utilisant une nouvelle méthode inverse [LMAC/UTC, Laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'université de Compiègne] de localisation de sources d'activités cérébrales dipolaires chez les enfants et nouveau-nés à partir d'une méthode mathématique mise au point au LMAC. L'outil ainsi créé devait constituer une aide fiable au diagnostic des épilepsies pharmaco-résistantes de l'enfant. Même si ce projet n'est pas totalement abouti, il a déjà produit beaucoup de livrables:

1. un casque à mémoire de forme permettant de conserver une trace de la position relative des électrodes par rapport à la tête du patient (**demande internationale de brevet**),
2. un dispositif permettant l'analyse simultanée des activités électriques et métaboliques d'origine cérébrale (électrodes) (**brevet européen**),
3. un protocole d'analyse simultanée des activités électrique et métabolique d'origine cérébrale chez l'enfant prématuré et le nouveau-né normal et pathologique,
4. des maquettes numériques de traitement de signaux EEG : -détection et classification automatique des activités cérébrales normales et pathologiques (inter-critiques) -détection de crises (critiques) -détection de périodes d'intérêt précritiques,
5. une maquette de traitement de données 3D pour optimiser la segmentation d'images chez le nouveau-né,
6. une maquette numérique permettant la résolution du problème inverse dans le cas réel,
7. une maquette numérique du problème direct.
8. une maquette de cartographie en 3D des réponses hémodynamique cérébrale locale dans différentes situations d'activation par la spectroscopie proche de l'infrarouge.

Cette production témoigne de la volonté d'aboutir à des applications cliniques et des débouchés socio-économiques. Le laboratoire a donc pris l'habitude de s'interroger systématiquement, pour chaque résultat, sur la politique de protection puis de valorisation la plus adaptée. Les dépôts de brevets et les négociations avec les industriels constituent une part non négligeable des tâches de gestion de projet.

Mais l'utilisation des outils de propriété industrielle a permis aussi d'obtenir une reconnaissance de l'activité innovante de l'unité de recherche. C'est notamment grâce à cette reconnaissance que le laboratoire peut intégrer de nouveaux projets de recherche, par exemple pour le développement d'un casque sans fil, en coopération cette fois-ci avec des laboratoires étrangers.

L'INPI en Picardie

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'INPI est présent dans la région Picardie pour accueillir et accompagner les innovateurs dans leurs démarches de protection.

En collaboration avec les partenaires régionaux de l'innovation, l'INPI anime la politique de propriété industrielle régionale par des actions concrètes et ciblées :

- il aide les PME-PMI en leur proposant des outils d'évaluation personnalisés, comme le « **pré diagnostic propriété industrielle** », destiné aux entreprises peu initiées dans ce domaine ;
- il soutient les actions permettant la **sensibilisation, la formation et l'accompagnement des entreprises** dans leur démarche d'innovation et de mise en pratique de la propriété industrielle ;
- il mène des opérations de sensibilisation et de **formation dans les écoles, les universités, les laboratoires et les centres de recherche.**

Les partenariats

L'INPI Picardie collabore activement avec les partenaires publics du réseau de l'innovation notamment la Région Picardie, l'Agence régionale de l'innovation, OSEO Innovation, la CRCI et les CCI, le RDT, la DRIRE, la CRMA et les CMA, l'Incubateur régional, les cellules de valorisation des établissements publics de recherche ...

La convention de partenariat INPI / Conseil Régional de Picardie qui sera signée le 25 novembre 2009 a pour objectifs de faire connaître les enjeux de la propriété industrielle aux entreprises et aux chercheurs de la région afin de soutenir le développement et la compétitivité du territoire. Ce partenariat prévoit notamment le co-financement de pré-diagnostic de propriété industrielle et la prise en charge de formations à destination du monde de la recherche et des entreprises de la région.

Par ailleurs, l'INPI Picardie est membre du RDT (Réseau de Développement Technologique) picard.

Le pré-diagnostic propriété industrielle

Destinés aux TPE-PME innovantes, qui ont peu ou pas recours à la propriété industrielle, les pré-diagnostic permettent une sensibilisation personnalisée aux enjeux de la propriété industrielle. Concrètement, une visite d'environ une demi journée permet à un expert de l'INPI ou à un consultant extérieur désigné par l'INPI de faire le point, en fonction des orientations de l'entreprise, sur ce que peut apporter la propriété industrielle dans la réalisation des projets de la PME. Un rapport est ensuite rédigé et restitué en entreprise.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, 21 pré-diagnostic ont été réalisés en Picardie. A partir du 1^{er} janvier 2010, ils sont entièrement financés à parité par l'INPI et le Conseil Régional de Picardie et donc gratuits pour l'entreprise.

Les actions de sensibilisation à la PI

- **Formation dans l'enseignement supérieur**

5 écoles d'ingénieurs et écoles de management, commerce et gestion sont membres en Picardie de la Conférence des Grandes Ecoles. Parmi ces 5 écoles, un enseignement à la propriété industrielle sera assuré par l'INPI dans une d'entre elles durant l'année scolaire 2009/2010. Deux autres écoles se chargent déjà de cet enseignement, indépendamment de l'INPI.

L'antenne régionale peut également intervenir dans des écoles d'enseignement supérieur hors CGE.

- **Sensibilisation des entreprises, des acteurs de l'innovation et de la recherche**

L'antenne INPI Picardie a participé à 5 opérations de sensibilisation des milieux professionnels, de la recherche ou des acteurs de l'innovation en 2009.

Chiffres régionaux 2008 et 2009

L'antenne INPI Picardie, **a reçu, sur rendez-vous, plus de 110 personnes** en 2009 afin de leur fournir des informations sur la propriété industrielle, les aider dans leurs recherches et dans les démarches administratives auprès de l'Institut.

Dépôts de titres de propriété industrielle en Picardie en 2008 :

Brevets*	251
Marques**	714
Dessins & Modèles***	137

* Demandes de brevets publiées en 2008 par la voie nationale selon l'origine de la résidence des inventeurs. (Source OPI - Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI)

** Marques publiées en 2008 selon la résidence des déposants (Sources OPI)

*** Publications ordinaires de dessins et modèles par département du déposant (Sources OPI)

L'INPI en Picardie

✉ antenne INPI Picardie

rue Edouard BELIN

60200 COMPIEGNE

☎ 0820 213 213 choix 4 📠 03 44 30 59 53

picardie@inpi.fr

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant les brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation. Il aide les entreprises à gagner grâce à l'innovation.

En 2008, la France occupait la cinquième place mondiale des déposants de brevets internationaux (dits PCT) et la seconde au classement des pays déposants de marques internationales.

➤ **L'INPI traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 74 000 demandes de marques et reçoit plus de 80 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que les chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet, faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi). Les chefs d'entreprises et innovateurs peuvent aussi accéder, *via* l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre.

➤ **L'INPI forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics.

L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions. Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics propriété industrielle" auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ **L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence.

Dans le cadre de son projet d'e-administration, l'INPI fait évoluer ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ores et déjà, les bases de données brevets, marques, dessins et modèles, jurisprudence et statut des brevets, sont en accès libre et gratuit sur inpi.fr.

Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine.

L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ **L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon**

La contrefaçon est un fléau international. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international. Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ **L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle**

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Budget : entièrement autofinancé, 210 millions d'euros en 2008.

Effectifs : 800 agents.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

21 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Franche-Comté (Besançon), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Compiègne), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique Latine (Rio de Janeiro), Chine (Pékin), Maghreb (Rabat), Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi).

www.inpi.fr

0 820 213 213 (0,09 € TTC/mn)

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009

Règlement 2009

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2009 est ouverte en priorité :

- ♦ Aux entreprises jusqu'à 1000 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 1000 salariés) ;
- ♦ Aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2009 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2008.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- ♦ La collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ Le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ L'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ La concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ La lutte contre les contrefaçons ;
- ♦ Une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Éléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2009 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront gagné à innover en mettant la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

- **Entreprises**

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences, ...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- ♦ croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ♦ emploi,
- ♦ rentabilité,
- ♦ activité à l'export,
- ♦ création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- ♦ mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

- **Unités de recherche**

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- ♦ à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- ♦ au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- ♦ aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Parmi ces 3 PME, le jury affectera un trophée « éveil à la PI » à une entreprise prédiagnostiquée engageant une démarche de propriété industrielle.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2009.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2009 concourent pour la finale nationale.

Le jury national sélectionne, parmi les lauréats régionaux PME, les lauréats nationaux des Trophées de l'Innovation INPI 2009. Un lauréat « éveil à la PI » sera sélectionné parmi les entreprises bénéficiaires d'un pré diagnostic propriété industrielle.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2009 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2010.